

DÉLIBÉRATION n° CA-06-07-2018-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2018

Demande d'ouverture de poste au concours national d'agrégation du supérieur
Droit privé : poste 01 PR 1406
Rentrée 2019

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le courrier de demande d'ouverture du poste 01 PR 1406 (droit privé) au concours national d'agrégation du supérieur, pour une affectation au 1^{er} septembre 2019, avant transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est approuvé conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 6 juillet 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

19. JUIL 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION

Paris, le 4 avril 2018

La ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

à

Mesdames et messieurs les présidents d'université
et chefs d'établissement d'enseignement supérieur

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Service des personnels
enseignants de
l'enseignement supérieur et
de la recherche

Sous-direction du pilotage du
recrutement et de la gestion
des enseignants-chercheurs

Département du pilotage et
d'appui aux établissements
DGRH A2-1
n° 2018 0194-

Affaire suivie :

Kim DAVID
☎ : 01 55 55 60 53
Courriel : kim.david
@education.gouv.fr

72, rue Regnault
75243 PARIS CEDEX 13

**Objet : concours nationaux d'agrégation des disciplines juridiques,
politiques, économiques et de gestion 2018-2019**

En 2018 sont ouverts, par arrêté, des concours nationaux d'agrégation dans les disciplines **droit privé et sciences criminelles, science politique et sciences de gestion**. Les principales étapes de la procédure applicable vous sont rappelées dans [l'annexe ci-jointe](#).

La nomination et l'affectation des lauréats auront lieu en septembre 2019. Jusqu'à la date d'installation des lauréats, les emplois retenus peuvent accueillir temporairement les enseignants associés ou invités mais doivent se libérer au 1^{er} septembre 2019 en vue de la nomination des lauréats de l'agrégation.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'indiquer dans les meilleurs délais et au plus tard le 7 septembre 2018, sous le présent timbre, les postes de professeur des universités dans les disciplines concernées vacants que vous souhaiteriez pourvoir par les candidats admis à ces concours. Je vous rappelle qu'il est de l'intérêt des établissements de proposer un nombre important d'emplois aux agrégations, ce nombre servant de référence au calcul des contingents pour les concours de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié.

Cette procédure est clôturée dès le début des épreuves et toute demande de retrait d'emploi n'est plus acceptée au-delà de ce délai.

Le chef du département du pilotage
et d'appui aux établissements

Kim DAVID



ANNEXE - CALENDRIER DES OPERATIONS DES CONCOURS NATIONAUX D'AGREGATION

- lettre DGRH A2-1 du 4 avril 2018 (année N) demandant aux établissements de proposer des emplois pour les concours d'agrégation dans les disciplines mentionnées. Dernier délai imparti aux établissements : 7 septembre 2018
- arrêté d'ouverture des concours d'agrégation du 15 janvier 2018 (année N)
- remontées d'offres d'emplois émanant des établissements pour les concours d'agrégation **jusqu'au 7 septembre 2018 dernier délai** (année N)
- après le 7 septembre 2018 (année N) : arbitrage au niveau national pour arrêter le nombre d'emplois ouverts aux concours et la liste des propositions d'emplois retenues
- publication du nombre d'emplois ouverts aux concours en octobre 2018 et au plus tard avant le début des épreuves (année N)
- choix de leur affectation par les lauréats des concours en 2019 (année N+1) et nomination au 1^{er} septembre 2019.

Il est rappelé à votre attention que cette procédure est clôturée dès le début des épreuves.

Poitiers, le 5 juin 2018

Le Doyen de la Faculté de la Faculté
de Droit et Sciences Sociales

à

M. Le Président de l'Université de Poitiers
Pôle Gestion Enseignants
A l'attention de **Guillaume RIBOT**

Objet : Concours nationaux d'agrégation des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion – 1^{er} concours.

Pour une affectation au **1^{er} septembre 2019**

dans la discipline Droit privé :

- poste 01 PR 1406 (ex poste de Yannick PAGNERRE PR)



Didier VEILLON

Concours national d'agrégation 2018-2019

POSTE SIHAM				DERNIER TITULAIRE						DERNIER OCCUPANT						RECRUTEMENT agrégation 2018-2019			
N°	Corps	Discipline poste	N° national	N° SIHAM	Discipline agent	Date de fin d'affectation	UO	Corps	Motif de la vacance	N° SIHAM	Discipline agent	Date de fin d'affectation	UO	Corps/statut	Motif de la vacance	Composante d'affectation R 2018	Corps	Section	Date prise de fonction
11E-01049	PR	01	1406	36216	01	31/08/2017	DROIT	PR	Mutation externe	34039	01	31/08/2019	DROIT	ATER	Fin de contrat	DROIT	PR	01	01/09/2019